



édito



**Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,**

Voilà près d'un an déjà que nous conduisons l'action communale et, depuis notre arrivée, les jours se suivent et se ressemblent... La situation sanitaire s'est à nouveau gravement dégradée pour la 3^{ème} fois. Nous ne pouvons espérer une vraie sortie de crise qu'après l'immunité collective que seule la vaccination peut nous apporter. Souhaitons que nous retrouvions dès cet automne une vie communale plus conforme à nos envies.

Malgré toutes ces contraintes, votre Conseil Municipal travaille à la réalisation de ses engagements : ils sont nombreux tant pour l'école que pour le périscolaire, la sécurité routière, l'environnement, le cadre de vie et l'animation avec les associations de notre commune. La Bibliothèque, Crottet Fleurs & Nature et le Sou des Ecoles œuvrent pendant ce confinement, tandis que les autres sont contraintes d'attendre, mais se préparent déjà au redémarrage tant espéré de leurs activités.

Dans cette nouvelle publication qui a été renommée **CROTTET ACTU'**, vous trouverez l'essentiel de ces 4 premiers mois de l'année dont dernièrement le vote du budget qui a eu lieu lors de notre conseil municipal du 26 mars.

Je voudrais aussi rappeler que les diverses incivilités de quelques-uns, fort heureusement très peu nombreux, deviennent rapidement préjudiciables à tous. Les pages 6 à 11 de notre **CROTTET MAG'** en sont l'illustration. Alors j'adresse un grand merci à toutes celles et tous ceux, la très grande majorité, qui sont respectueux des règles de civisme.

C'est à chacun d'entre nous qu'appartient le choix d'être un citoyen responsable. Faire le bon choix, ce n'est pas si difficile.

Bientôt le joli mois de mai et, avec lui, j'espère que nous pourrons retrouver, petit à petit, une vie presque normale. C'est mon souhait le plus fort pour enfin pouvoir nous réunir.

« La plus irréparable des pertes est celle du temps », écrivait Michel-Ange. Que la pandémie puisse enfin s'éloigner et nous redonner l'usage du temps : du temps pour la vraie vie, du temps pour le vivre ensemble, du temps pour l'échange et la discussion.

Dans l'attente, continuez à prendre bien soin de vous. Bien cordialement

**Le Maire,
Jean-Philippe Lhôtelais**



DES MODIFICATIONS DANS NOTRE ORGANISATION

Après la démission de Stéphanie PIGNET, **Roselyne Doucet**, en 16^{ème} position sur la liste « Vivre et Avancer Ensemble », fait son entrée au Conseil Municipal. Selon décision du CM du 29 janvier 2021, le poste d'adjointe qu'occupait Stéphanie PIGNET n'a pas été réattribué. Les quatre adjoints en fonction ont été remontés d'un rang.

QUELQUES DONNÉES SUR LE BUDGET 2021

Section Fonctionnement

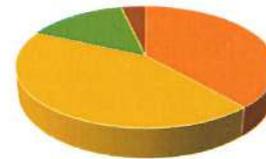
RECETTES - MONTANT TOTAL : 934.880,00 €



Produits des services	72.890,00 €
Impôts et taxes	654.958,00 €
Dotations et participations	146.038,00 €
Opérations ordres transferts et divers	60.994,00 €

Section Fonctionnement

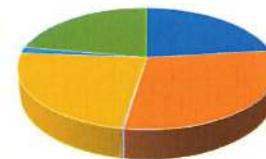
DÉPENSES - MONTANT TOTAL : 774.836,00 €



À caractère général	297.890,00 €
Charges des personnels	335.000,00 €
Autres charges gestion courante	114.188,00 €
Divers	27.758,00 €

Section Investissement

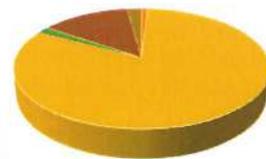
RECETTES - MONTANT TOTAL : 1.711.249,00 €



Subventions	392.060,00 €
Emprunt éventuel	503.190,00 €
Amortissement et produits	4.274,00 €
Virement du fonctionnement	402.144,00 €
Fonds communs de TVA	27.000,00 €
Excédents investissements	382.581,00 €

Section Investissement

DÉPENSES - MONTANT TOTAL : 1.711.249,00 €



Report 2020	13.608,00 €
Abîmes - Cantine/Garderie	1.399.597,00 €
Travaux en régle	31.000,00 €
Taxes aménagement	230.000,00 €
Capital emprunts en cours	37.044,00 €

Pour conduire notre projet pour la commune : mise aux normes de sécurité des bâtiments communaux, entretien général du village et des bâtiments, amélioration de la sécurité routière, modernisation du système numérique, projet périscolaire Cantine/Garderie..., sans modifier la fiscalité des ménages et malgré la baisse des dotations d'État, **nous devons être très attentifs au budget de fonctionnement. C'est une condition impérative pour pouvoir améliorer nos capacités d'autofinancement.**

TOUTES NOS EXCUSES

La Municipalité tient à présenter ses plus sincères excuses à deux familles pour n'avoir pas cité leur défunt dans la rubrique « Une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2020 » publiée dans le CROTTET MAG' de janvier dernier : Mme FERRAND Simone épouse ROZIER le 22 août 2020 et M. FORET Michel Aimé le 2 décembre 2020.

Avec toutes nos pensées pour les disparus et leurs proches.

La NATURE nous réjouit, nous régénère, nous fait du bien. RESPECTONS-LA ET PRÉSERVONS-LA !

INVITONS LE VÉGÉTAL à prendre place sur le rond-point de la Villeneuve pour en faire une entrée plus en accord avec le caractère rural de notre commune et le label 2 fleurs « Villes et Villages Fleuris » obtenu en 2017.

Mais avant de parer le rond-point de ses nouveaux atours, nos employés communaux, fort heureusement équipés d'une minipelle tout récemment acquise, s'attaquent à la préparation du terrain qui s'est révélé jusqu'alors bien ingrat pour ses hôtes. Qu'ils s'appellent bignones, graminées ou encore althéas..., malgré leur réputation de plantes très résistantes, aucun d'entre eux ne s'est correctement développé. Quel était le problème ? Sans doute l'ancienne route RD 933 qui formait une épaisse barrière de bitume trop peu profonde pour permettre le processus d'enracinement. Après des jours d'un travail fastidieux et parfois compliqué, nous pouvons dire « Mission Accomplie » :



AMBROISIE : pourquoi ne pas participer à son éradication ?

L'ambroisie est une plante invasive capable de se développer très rapidement et partout : parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches... Son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire...) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux le long des cours d'eau). Une fois qu'un pied d'ambroisie est repéré, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé : je le coupe à ras ou mieux encore je l'arrache avant qu'il ne fleu-

le rond-point est aujourd'hui désimperméabilisé.

Reste maintenant à le renaturaliser avec arbres, arbustes et vivaces... que nous pourrions associer à quelques objets symboles de notre ruralité et structures à destination de nos amis les insectes pollinisateurs... Mais ne soyons pas trop pressés et respectons les cycles de Dame Nature : plantons à l'automne prochain et, en attendant, tentons d'occuper le terrain avec une prairie fleurie.

Deux chiffres

Près de 50 tonnes de bitume extraites et prises en charge gracieusement par la SOCAFL pour recyclage. Environ 300 tonnes de matériaux concassés récupérées pour réutilisation sur les chantiers communaux.

Le cadre

La désimperméabilisation et la renaturation des sols sont au cœur des politiques publiques. Elles améliorent le cadre de vie, favorisent le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement et préservent la biodiversité. Cf. PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial.

risse (entre début août et début octobre). Il faut absolument éviter la dispersion des graines. Que ce soit sur mon terrain, chez un voisin, sur le domaine public, si j'ai un doute, je prends contact avec la mairie ou j'utilise l'application **SIGNALEMENT AMBROISIE** à télécharger sur mon téléphone portable.



Stade végétatif

Stade floraison



CÔTE PILES : ce sont les enfants qui nous montrent l'exemple. Pourquoi ne pas poursuivre tous ensemble ?

Fin novembre 2020, à l'occasion de la « Semaine Européenne de la Réduction des Déchets », le SMIDOM Veyle-Saône (Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères), en collaboration avec l'éco-organisme COREPILE, avait lancé le Défi Piles Écoles. Il s'agissait d'un grand concours de collecte de piles et de petites batteries usagées.

Seize écoles primaires et un collège ont participé à cette opération. **L'école de Crottet est arrivée 2^{ème} au classement** (derrière Illiat) avec 428 kg de piles sur un total de 5 tonnes.

L'objectif principal était de permettre aux enfants, et à leurs familles, de prendre conscience de l'importance du recyclage des piles et petites batteries usagées qui ne sont pas des déchets comme les autres. Elles peuvent contenir

des métaux lourds toxiques et polluants, présentant un risque pour la santé et pour l'environnement.

Près de 75 % des matériaux qui composent une pile peuvent être recyclés, puis servir ensuite à la fabrication de divers objets en fer, zinc et nickel : gouttières en zinc, couverts en acier inoxydable, tôles de voitures, etc.

Pile bâton dans une radio, pile bouton dans une montre, ou encore batterie de notre ancien téléphone : toutes les piles peuvent être recyclées. Déposons-les dans les points de collecte habituels et prochainement dans une colonne dédiée sur les PAV (Points d'Apport Volontaire).

Offrir une nouvelle vie à nos piles, c'est facile et c'est bon pour la planète : ne jetons plus nos piles dans les ordures ménagères !

POUR PLUS DE PROPRETÉ, retrouvons-nous le samedi 5 juin pour une matinée citoyenne

Ne rien jeter par terre figure parmi les tout premiers gestes écologiques à adopter pour un cadre de vie respecté et préservé. Au cours de nos déplacements et promenades dans la commune, comme partout ailleurs, quelle tristesse de constater autant de manquements à cette règle de base. Quel que soit votre âge, vous souhaitez montrer votre engagement pour plus de propreté à Crottet, **retenez la date du 5 juin.**

Toutes les modalités de cette opération vous seront communiquées en temps et heure avec un impératif pour l'organisation de cette demi-

journée : le strict respect des règles sanitaires alors en vigueur. Sachez que le SMIDOM apportera son soutien dans l'organisation de cette matinée, de même que GAMM VERT, que les sacs et les gants vous seront fournis.

Avant de clore cette rubrique, la Municipalité souhaite saluer l'initiative de l'Association des Chasseurs de Crottet qui a procédé mi-mars, après les crues de la Saône et de la Veyle, au nettoyage des bas de Chavannes et, bien sûr, toutes les initiatives individuelles pour le ramassage des déchets le long des chemins et des routes.



Association des Chasseurs de Crottet

SÉCURITÉ : tout d'abord sensibiliser les usagers de la route à leur vitesse dans notre village

Le radar pédagogique itinérant !

Vous l'avez vu à Chavannes, il est maintenant route de la Madeleine ! Le radar pédagogique continue sa balade sur les routes de Crottet où la vitesse est excessive. Son but ? Toujours le même : sensibiliser les automobilistes et les amener à prendre conscience de leur vitesse réelle. Après analyse des données recueillies pendant près de deux mois pendant son séjour à Chavannes en décembre 2020 et janvier 2021, un premier bilan a pu être dressé. Les vitesses de passage sont

enregistrées dans les deux sens. Il apparaît que les trois quarts des automobilistes passent à une vitesse raisonnable, contre un quart qui est en excès (voir graphiques). C'est pendant la nuit que les plus grandes vitesses sont enregistrées. Mais selon les riverains, les conducteurs sont nombreux à ralentir lorsque le radar se déclenche. Le prochain bilan portera sur les vitesses constatées route de la Madeleine (RD 933). Comme le précédent, il sera remis à l'autorité compétente qui pourra initier, à sa convenance, des opérations de contrôle. **QU'ON SE LE DISE !**

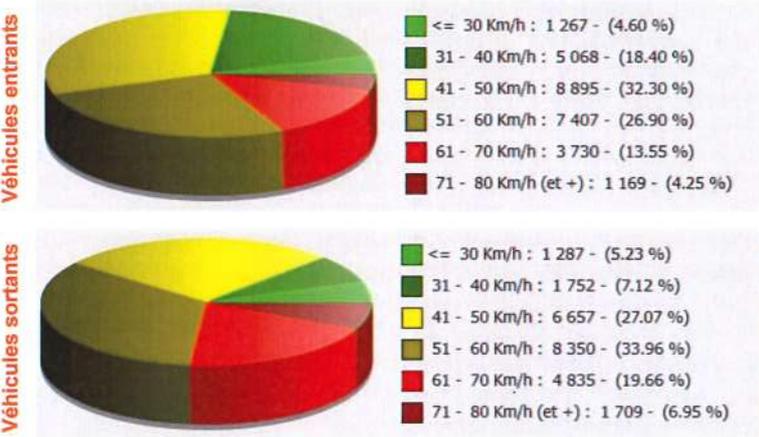
De nouveaux panneaux ont fleuri sur nos routes.

Un peu partout dans la commune, vous avez pu voir surgir de terre de nouveaux panneaux, qui rappellent la limitation à 50 km/h :

- sur les différents axes qui conduisent au hameau de Chavannes
- sur la RD 933 : l'entrée dans Crottet en venant de Replonges se fait désormais à la hauteur du carrefour des "Piquants".

Cette portion de route était auparavant limitée à 70km/h, jusqu'au panneau "Crottet-La Gare". Elle est maintenant en agglomération : les panneaux sont là pour nous rafraîchir la mémoire, ainsi que le radar pédagogique en ce moment. On peut également rappeler que la zone autour de l'école est annoncée par de nouveaux panneaux de signalisation « Attention Ecole ». **Sachez aussi que le haut de la rue de Saint-Paul passera en zone 20 km/h à dater du 21 mai prochain.**

Répartition des véhicules par tranches de vitesses relevées à Chavannes du 30/11/2020 au 29/01/2021



Des arrêts de car AUX NORMES

A la Samiane, la rénovation des arrêts de car a été entièrement prise en charge par le département et la région. Il s'agissait de créer des arrêts de car aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les trottoirs ont donc été totalement réaménagés et la voie d'accès est maintenant goudronnée.

Côté gare, près de l'abribus, la commune installera très bientôt une copie conforme de la stèle en l'honneur de Jean Wiesenbach, la précédente ayant mal vieilli. Ce Résistant avait été assassiné le 6 avril 1944 au Café de la Gare de Crottet par la milice de Mâcon.



ÉLECTIONS

(si d'ici là rien ne change...)
Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains.

- **Date limite d'inscription sur les listes électorales : en principe le vendredi 7 mai**
- Vous pouvez vous inscrire en vous connectant sur le site du ministère de l'Intérieur à l'adresse ci-contre.
- Vous n'avez pas de connexion Internet ou vous n'êtes pas familiarisé(e) avec ce type de démarche, n'hésitez pas à contacter les services de la Mairie qui vous accompagneront pour une inscription sur place, en Mairie, par vous-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne.
- En raison de la pandémie COVID-19, chaque électeur peut disposer de deux procurations contre une seule habituellement.

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/listes-electorales-nouvelle-inscription>

Tél. Mairie : 03.85.31.54.87
 Ouverture au public : du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00





Aimé Chevrel et Jean-Philippe Lhôtelais



Aimé Chevrel

COMMÉMORATION DU 19 MARS : SE SOUVENIR POUR MIEUX CONSTRUIRE

A l'instar des commémorations prévues le 11 novembre dernier, celle du 19 mars a également dû se dérouler en comité restreint. L'équipe municipale tenait pourtant fortement à réunir quelques anciens combattants qui ont participé à la Guerre d'Algérie car elle attache beaucoup d'importance au devoir de mémoire : c'est ce qui fait la cohésion d'une nation et des humains entre eux. La cérémonie était en outre l'occasion pour **Aimé Chevrel** de prendre ses nouvelles fonctions en qualité de président du comité de Pont de Veyle de la FNACA (*). Cet habitant de Crottet (depuis 1967), né à Saint-Cyr/Menthon, a en effet été incorporé parmi les Tirailleurs Marocains à Marrakech en 1957, à

(*) FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie



tout juste 20 ans. Le 18 août 1958, il a ensuite rejoint l'Algérie dans la région de Tizi-Ouzou, en Grande Kabylie, au 121^e Régiment d'Infanterie.

La date du 19 mars 1962, choisie parce qu'elle marque le début du cessez-le-feu consécutif aux accords d'Evian, nous rappelle que pour des milliers de soldats, il s'agissait de la promesse d'un retour dans leurs foyers. Près de 30.000 d'entre eux ont été tués et 70.000 blessés et il faudra certainement encore de longues années pour que toutes les plaies liées à ce conflit se referment complètement.



Aimé Chevrel et Jean Cochet

MISE À L'HONNEUR DE NOS POMPIERS

L'assemblée générale des pompiers de Crottet s'est déroulée le 2 avril dernier. Un seul regret : l'absence de public imposée par la pandémie et c'est bien dommage. **Cette assemblée fut en effet l'occasion de mettre à l'honneur des femmes et des hommes dont le dévouement pour la communauté est infiniment précieux et apprécié de tous.**

Ainsi, en présence du chef du centre de secours de Pont-de-Veyle, de M. le Maire de Crottet, Jean-Philippe Lhôtelais, et de Christian Dégletagne, précédent chef de corps qui a tant œuvré :

• L'adjudant-chef **Emmanuel Daim**, chef de corps depuis 2013 du CPINI de Crottet (Centre de Première Intervention Non Intégré) s'est vu remettre la médaille d'argent des sapeurs-pompiers pour ses 20 ans de service ;



Emmanuel Daim

• 5 changements de grade ont été officialisés par la remise d'un insigne : **Didier Lartaux** promu au grade d'adjudant, **Pauline Perraud**, **Jordan Ravinet** et **Jean-Jacques Chaboud** promus au grade de caporal-chef, et **Gaël Bernardon** promue au grade de caporal.

Autre information très positive à l'issue de cette assemblée et validée par le conseil facultatif : le CPINI de Crottet compte désormais 3 nouvelles recrues : **Jules Béliard** (17 ans) qui souhaite devenir pompier professionnel, **Alex Joffrey** (29 ans), déjà sapeur-pompier à La Chapelle-de-Guinchay et qui

sera bientôt domicilié à Crottet, et enfin **Valentin Turchet** (19 ans) qui appartient déjà au centre de secours de Pont-de-Veyle et entre en double appartenance au CPINI de Crottet.

Tous nos compliments à notre belle jeunesse qui s'engage pour les autres !



La bibliothèque

Pour s'adapter aux contraintes du plus grand nombre, depuis le 20 mars, la bibliothèque est ouverte :

- Le vendredi de 15h45 à 17h45 (*)
- Le samedi de 10h00 à 11h30 (*)

Pendant les vacances scolaires :

- Le vendredi de 15h45 à 17h45 (*)

(*) Sauf jours fériés

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque ou à vous rendre sur son site <https://bibliotheque-crottet.fr>

Vous découvrirez un très large choix de livres et de magazines, pour tous les goûts, tous les âges, et pour tous les lecteurs, qu'ils soient confirmés ou non,

et cette année, en raison des perturbations liées à la pandémie en 2020, **C'EST GRATUIT !**

La Municipalité augmentera progressivement sa dotation au bénéfice de la bibliothèque pour permettre à terme une gratuité pérenne, tout en permettant des achats de qualité pour les différents publics.

NOUVEAU SERVICE DE FACTURATION POUR LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Depuis novembre 2020, les parents réservent et règlent la cantine directement sur le site de RPC (Restauration pour Collectivités), par prélèvement SEPA à terme échu. **Le service de paiement s'ouvre depuis avril au règlement des factures de garderie.**

SMIDOM VEYLE SAÔNE

Depuis le 7 mars dernier, la déchèterie de Saint-Jean-sur-Veyle est fermée le dimanche matin.

Le dimanche matin, seules les déchèteries de Vonnas et de Francheleins sont ouvertes.



Notez que la déchèterie de Vonnas utilise un système de lecture optique des plaques d'immatriculation. Il est donc très important de toujours mettre à jour les immatriculations de vos véhicules auprès du SMIDOM.

Téléphone : 04.74.04.94.69

E-mail : contact@smidom.org